



LE 1^{ER} OCTOBRE 2009

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, jeudi, le 1^{er} octobre 2009 à 17 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents :Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Jean-Robert Fortin, conseiller

4553-011009 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

. Aucun

4554-011009 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2009**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2009.

4555-011009 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 901698 à 901703	32 033,24 \$
Numéros 901704 à 901786	224 073,99 \$

4556-011009 **OUVERTURE ET ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA LOCATION D'UN VÉHICULE MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation le 22 septembre 2009;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue de :

RPM Tech inc. 8 490,00 \$/mois

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'octroyer le contrat à « RPM Tech inc. » pour la location d'un véhicule multifonctionnel au montant de 8 490 \$ par mois plus les taxes applicables. De plus, un crédit de pièces ou service au montant de 1 000 \$ sera applicable.

4557-011009 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1094** (crédit de taxes)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1094 intitulé « *Règlement abrogeant le Règlement no 1064 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation.* »

4558-011009 **VENTE DU TERRAIN ET DU BÂTIMENT DU POSTE VALMONT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à la vente du terrain et du bâtiment du poste Valmont à Société de Gestion Cap-aux-Pierres inc.

4559-011009 **ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT NO 1118**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement no 1118 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour créer une nouvelle zone à même la zone 37-H et y spécifier les usages et les normes de lotissement et d'implantation et réduire la densité d'habitation maximale (logement/hectare dans la zone 37-H).* »

4560-011009 **ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT NO 1115**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement no 1115 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement no 1051-1 modifiant le Règlement de zonage no 967 pour modifier la hauteur maximale du bâtiment dans la zone 34-H-1.* »

4561-011009 **ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter le budget 2010 de la Régie Intermunicipale de l'aréna.

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la Municipalité (ou régie intermunicipale) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou régies intermunicipales) intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques (Sulfate ferrique 12,5% et/ou Sulfate d'aluminium 48,8% et/ou PASS 10 et/ou Hydroxyde de sodium 12% et/ou Charbon actif);

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité (ou régie intermunicipale) désire participer à cet achat regroupé pour se procurer Sulfate ferrique 12,5% et/ou Sulfate d'aluminium 48,8% et/ou PASS 10 et/ou Hydroxyde de sodium 12% et/ou Charbon actif dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

QUE la Municipalité (ou régie intermunicipale) confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (Sulfate ferrique 12,5% et/ou Sulfate d'aluminium 48,8% et/ou PASS 10 et/ou Hydroxyde de sodium 12% et/ou Charbon actif) nécessaire aux activités de la Municipalité (ou régie intermunicipale);

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité (ou régie intermunicipale) s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité (ou régie intermunicipale) s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de produits chimiques (Sulfate ferrique 12,5% et/ou Sulfate d'aluminium 48,8% et/ou PASS 10 et/ou Hydroxyde de sodium 12% et/ou Charbon actif) dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée chaque année;

QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé, la Municipalité (ou régie intermunicipale) devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, avant la date d'ouverture des soumissions suivant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

QUE la Municipalité (ou régie intermunicipale) reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités.

4563-011009 **RELANCE USINE ABITIBIBOWATER DE BEAUPRÉ**

ATTENDU l'annonce de la fermeture de l'usine Abitibi Bowater de Beaupré, laquelle serait effective à compter du 15 octobre 2009;

ATTENDU QUE l'usine Abitibi Bowater de Beaupré est le plus important employeur de la Côte-de-Beaupré avec 340 emplois représentant une masse salariale de 33M\$;

ATTENDU QUE l'impact de cette fermeture se répercute sur l'ensemble de la région en plus des 70 employés qui proviennent de l'extérieur du territoire de la MRC;

ATTENDU l'impact social et économique négatif de cette décision sur la communauté;

ATTENDU QUE l'usine de Beaupré, par ses activités de recherches et développement, est reconnue dans l'industrie comme détentrice d'un savoir et d'un savoir-faire distinctif;

ATTENDU QUE l'usine de Beaupré met en marché des produits uniques et utilise des procédés dont l'impact sur l'environnement est réduit et qu'elle souhaite poursuivre dans ce créneau de recherche et développement, et par le fait même, devenir l'une des usines de pâtes et papiers la plus « verte » de l'industrie en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE les élus locaux, la Municipalité régionale de comté, le Centre local de développement, les partenaires socioéconomiques de la région et les travailleurs de l'usine croient en la capacité et l'expertise de ces derniers pour assurer les opérations de l'usine dans un créneau pour lequel elle a déjà marqué une avancée technologique importante et reconnue par ses pairs;

ATTENDU QUE l'usine de Beaupré est reconnue pour ses capacités à innover et pour l'excellence de ses relations de travail;

ATTENDU QUE le comité de suivi mis en place pour relancer l'usine a le mandat de se mettre à l'œuvre pour relancer la production et que son action s'appuie sur un plan stratégique développé entre la compagnie et le syndicat;

ATTENDU QUE parmi les conditions essentielles à la poursuite des opérations, l'une est de faire lever la clause de non-concurrence et l'autre d'assurer le chauffage de l'usine durant l'hiver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté :

- a) que les conseils municipaux, la MRC et le CLD de La Côte-de-Beaupré demandent aux gouvernements du Québec et du Canada de déployer toute l'aide nécessaire et pérenne pour éviter la fermeture définitive de l'usine Abitibi Bowater de Beaupré et pour favoriser sa relance notamment en assurant le chauffage de l'usine et la levée de la clause de non-concurrence;

- b) que cette demande soit expressément faite auprès de madame Nathalie Normandeau, vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles et de la Faune; l'honorable Tony Clement, ministre de l'Industrie, monsieur Clément Gignac, ministre du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation; monsieur Sam Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale; monsieur Denis Lebel, ministre d'État de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec; monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire; madame Pauline Marois, députée de Charlevoix; monsieur Raymond Bernier, député de Montmorency; et monsieur Michel Guimond, député de Montmorency-Charlevoix-Haute-Côte-Nord.

4564-011009 **CESSION DU LOT 640-93 – CHEMIN D'URGENCE EN FACE DE LA CÔTE ST-JEAN-BAPTISTE – LES COTEAUX MONT STE-ANNE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

4565-011009 **LES AMIS DU DIMANCHE MATIN**

. Demande de gratuité salle du Centre communautaire le 15 novembre 2009

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire aux Amis du Dimanche matin pour la tenue d'une activité le 15 novembre 2009.

4566-011009 **CHANGEMENT DE NOM DE LA RUE DES BERNACHES**

ATTENDU le caractère public de la rue des Bernaches;

ATTENDU l'ouverture de la nouvelle rue « rue de l'Avalanche » dans le projet domiciliaire « Les Coteaux Mont Ste-Anne »;

ATTENDU que cette nouvelle rue se connecte à une section de la rue des Bernaches et que, sur cette section de rue, jusqu'à l'intersection de la rue Dupont, il n'y a pas de maison en front de cette rue publique;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de changer le nom de la rue des Bernaches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de changer le nom de la rue des Bernaches (connue comme étant les lots 2-183 et 640-68) en celui de « **rue de l'Avalanche** ».

4567-011009 **OUVERTURE DE RUE – PIGNONS-SUR-MONT PHASE 1 - RUE DES PIGNONS**

CONSIDÉRANT que le conseil désire décréter l'ouverture de rue;

CONSIDÉRANT que l'assiette de rue a été cédée à la Ville par contrat notarié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement que le conseil décrète :

- a) l'ouverture de la rue portant le numéro de lot 4 388 121 du cadastre du Québec (le tout était précédemment connu comme étant les lots 15-21 et 16-8 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Anne) et ce tel que démontré au plan de l'arpenteur-géomètre M. Benoit Émond, minute 31073, en date du 7 août 2008;
- b) que la rue portera le nom de : **rue des Pignons**;

4568-011009 **RECONNAISSANCE D'UN CLUB DE MARCHE**

ATTENDU la demande de Mme Carolle St-Hilaire afin de démarrer un club de marche à Beaupré;

ATTENDU que la ville est intéressée à intégrer cette activité dans sa programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Robert Fortin et résolu unanimement :

- a) de considérer cette activité comme une activité municipale dans le cadre de la programmation de la Ville;
- b) d'informer l'assureur de la Ville de l'ajout de cette activité à la programmation de la Ville.

4569-011009 **UNION DES MUNICIPALITÉS – MUTUELLE DE PRÉVENTION**

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'adopter l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente résolution en annexe;
- b) d'autoriser l'UMQ à signer, pour et en son nom, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente résolution en annexe;
- c) d'adopter l'Entente entre l'UMQ et la Municipalité concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée à l'article 1, également joint à la présente résolution;

- d) d'adopter le contrat de gestion entre l'Union des Municipalité du Québec et le gestionnaire, au nom de la ville, aux termes de l'entente à l'article 3;
- e) d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

18 h 30 Monsieur Cloutier quitte la réunion.

18 h 35 Monsieur Cloutier est de retour.

4570-011009 **APPEL D'OFFRES – CÔTE DE LA FALAISE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière à procéder à l'appel d'offres pour la confection des plans et devis pour la réfection de la côte de la Falaise et d'inviter les soumissionnaires suivants :

- CIMA +
- SNC Lavallin

4571-011009 **NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes membres du comité de sélection pour les appels d'offres concernant l'octroi du contrat pour la confection des plans et devis pour la réfection de la côte de la Falaise :

- M. Roch Lemieux, directeur général de la Ville de Beaupré
- M. Richard Lampron, directeur du service des travaux publics et de l'hygiène du milieu
- M. Jean-François Hamel, ingénieur ou M. Claude Langlois, ingénieur

4572-011009 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION #4536-210909**

ATTENDU la résolution #4536-210909 adoptée le 21 septembre 2009 octroyant un contrat de pavage à la compagnie « Inter-Cité Construction Ltée » au montant de 28 200 \$ plus les taxes;

ATTENDU la demande datée du 28 septembre 2009 adressée à M. Jean-François St-Pierre pour un futur développement domiciliaire dans le secteur concerné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement :

- a) d'annuler le contrat de pavage pour la continuité de l'avenue Royale;
- b) d'abroger la résolution #4536-210909 adoptée le 21 septembre 2009.

18 h 50 Monsieur Cloutier quitte la réunion et les membres du conseil désigne M. Serge Labonté président de l'assemblée.

4573-011009 **CAMIONS POMPIER - HALLOWEEN**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'autoriser les pompiers intéressés et disponibles (à titre de bénévole) à participer à une activité de prévention au Mont Ste-Anne le 10 octobre lors de leur journée de chasse à la citrouille;
- b) et d'autoriser les pompiers intéressés et disponibles (à titre de bénévole) à circuler dans les rues de la Ville avec les véhicules nécessaires lors de la fête de l'halloween le 31 octobre.

4574-011009 **CHAINE DE RUE – M. MARC PLAMONDON**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'installer une chaine de rue sur la rue des Érables vis-à-vis le chemin d'accès du ministère des Transports afin de permettre l'accès à la Rivière Ste-Anne-du-Nord.

4575-011009 **FONDATION DE L'HÔPITAL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'acheter 2 bancs au coût de 100,00 \$ chacun de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré.

4576-011009 **ÉCLAIRAGE RUE LARSEN**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'installer une lampe de rue dans la rue Larsen en évitant, si possible, d'éclairer les cours arrières.

4577-011009 **AFFICHAGE LES COTEAUX MONT STE-ANNE**

ATTENDU la demande d'affichage par les promoteurs du développement Coteaux Mont Ste-Anne;

ATTENDU que la Ville de Beaupré est disposée à installer une affiche temporaire annonçant les développements domiciliaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement que la Ville fasse installer une affiche temporaire à la condition que le promoteur effectue un ménage des affiches au sud du développement, sur le boul. du Beau-Pré, le tout conformément au règlement de zonage no 967.

4578-011009 **TARIF DES GYMNASES**

ATTENDU la résolution #3994-180808 adoptée le 18 août 2008 fixant la tarification des gymnases;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de modifier la tarification en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge

Simard et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #3994-180808 adoptée le 18 août 2008;
- b) de fixer la tarification des gymnases de la façon suivante :

Tarification à l'heure :	
Grand (un gymnase ou palestre)	30 \$
Très grand (gymnase double)	60 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Fermeture du moulin
- Stationnement aréna

4579-011009 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 20.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe

Serge Labonté
Président de l'assemblée